

Décision

Générale

colonial

Décision n° 32-476-1936 Commissions,

n° 32-476-1936

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 juillet 1936

Numéro JO

n° 476 du 30/07/1936

Date du numéro

30 juillet 1936

TEXTE INTÉGRAL

une commission composée de : Président : M, le Chef des bureaux du Secrétariat général : Membres et le Président de la « Chambre de commerce : M. le Chef du service des douanes : son délégté : M. le Directeur de l'exploitation du chemin de fer franco-éthiopien ; M. l'Agent de la Compagnie des Messageries iharitiines : M. l'Agent de la Compagnie de l'Afrique-Orientale : M. l'Agent de la Maison Besse, sé réunira le plus tôt possible sur la convocation de son président afin de présenter toutes propositions utiles en vue de l'aménagement des terre-pleins, tompte tenu des changements dans la cadéncé et la nature du trafic surventes et à prévoir en fonction des événements d'Ethiopie,